

LA FEMME A TRAVERS LES VERSETS CORANIQUES ET LA SUNNAH

<"xml encoding="UTF-8?">

La femme en tant que sœur



Contrairement à l'idée communément admise en Occident, selon laquelle la femme musulmane est maltraitée et méprisée, on peut affirmer que l'Islam a en fait donné à la femme, tant sur le plan spirituel que sur le plan communautaire, un statut jamais égalé par aucune autre société humaine jusqu'à nos jours.

Sur le plan spirituel d'abord, en la considérant comme une créature semblable en tout point à l'homme. Dieu dit :

" O hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et qui ,de celui-ci crée son épouse et qui fit naître de leur union un grand nombre d'hommes et de femmes "(Coran,4 ;1)

Alors qu'au Moyen Age encore, des doctes théologiens s'interrogeaient pour savoir si la femme avait une âme - car n'est - elle pas l'origine du mal sur terre ?- ou si elle pouvait espérer avoir accès au Paradis - car ne s'associe-t-elle pas au serpent ? ...-,le Coran affirmait au VIIe siècle l'origine commune du couple, et son identité spirituelle. La femme est ainsi responsable de ses actes et seule elle aura à en rendre compte devant Dieu :

" En vérité, Je ne laisse pas perdre l'œuvre de celui qui agit bien ,qu'il soit homme ou femme.
Vous êtes issus les uns des autres "(Coran, 3 ;195)

" Certes, Nous assurerons une Vie Agréable à tout croyant, homme ou femme, qui fait le bien
"(Coran,16 ;97)

D'après Ibn Abbas, des femmes posèrent au Prophète(BSDL)la question suivante

" Pourquoi Dieu mentionne t-Il dans le Coran les croyants et ne mentionne t-Il pas les croyantes ? "La réponse se fit sous la forme du verset suivant, indiquant que les hommes et les femmes ont les mêmes devoirs vis-à-vis de leur Créateur unique :

" Oui, ceux qui sont soumis a Dieu et celles qui Lui sont soumises ,les croyants et les croyantes, les hommes pieux et les femmes pieuses ,les hommes sincères et les femmes sincères, les hommes patients et les femmes patientes ,les hommes et les femmes qui redoutent Dieu ,les hommes et les femmes qui font l'aumône ,les hommes et les femmes qui jeûnent, les hommes chastes et les femmes chastes ,les hommes et les femmes qui invoquent souvent le nom de Dieu(à tous et à toutes) a réservé(Son) Pardon et une Magnifique Récompense "(Coran,33 ;35)

Et ce Dieu, qui ne dédaignait pas de satisfaire ainsi les revendications de ces femmes, face à une société où elles étaient, avant l'Islam, le plus souvent méprisées, ce Dieu ne refusait pas non plus d'écouter leurs plaintes, et même au besoin de venir à leur secours !

Au secours de Aïcha , épouse du Prophète(BSDL),révélant son innocence alors qu'elle était calomniée outrageusement(Cf .Sourate La Lumière,V.11-21)

Au secours de Khawla Bint Tha'laba, qui craignait d'être définitivement séparée de son mari :

" Dieu a entendu les dires de celle qui discutait avec toi au sujet de son époux et qui se plaignait à Dieu .Dieu a entendu votre dialogue, Dieu étant Celui qui entend et voit tout
"(Coran,58 ;1)

Dans le contexte d'une société mecquoise où la femme jouait un rôle plus que secondaire,

n'est - il pas étonnant de voir un chapitre du Coran s'intituler du nom de Marie(Mariam) ?Ce nom qui d'ailleurs est mentionné pas moins de 34 fois dans le Coran ? Dieu dit :

" Et lorsque les Anges dirent ; " O Marie ! Dieu t'a élue, t'a purifié et t'a élu au-dessus des femmes des mondes. " "(Coran, 3 ;42)

C'est ainsi que la mère de Jésus devint pour les Arabes un modèle de pureté.

Sur le plan communautaire, l'Islam a accompli une véritable révolution culturelle et sociable. Il a clairement indiqué quelle devait être, dans la société,la place des jeunes filles,des Epouses et des mères.

" La femme en Islam "Hani Ramadan

La femme en tant que jeune fille

En ce qui concerne les jeunes filles d'abord : il existait en effet dans l'Arabie pré-islamique une coutume qui consistait à enterrer vives les filles en bas âge, par crainte de la pauvreté-car c'était une bouche de plus à nourrir-ou encore parce que la naissance d'une fille était considérée comme une honte :

" Lorsqu'on annonce à l'un d'eux la naissance d'une fille, son visage s'assombrit,il suffoque,il se tient à l'écart,loin des gens,à cause du malheur qui lui a été annoncé.Va-t-il conserver cette enfant, malgré sa honte,ou bien l'enfouira-t-il dans la poussière ?Leur jugement n'est-il pas détestable ? "(Coran, 16 ;58-59.Voir aussi 43 ; 17)

L'Islam a aboli cette pratique, la condamnant sévèrement :

" Et lorsqu'on demandera à la fille enterrée vivante-pour quel crime a-t-elle été tuée ? "(Coran,81 ; 8-9)

Au jour du Jugement Dernier, rien donc ne viendra justifier cet homicide.

Par son attitude, le Prophète(BSDL)n'a lui même pas manqué une occasion de contrecarrer les

préjugés des Arabes. Ainsi, le voit-on accomplir la prière en portant à son cou sa petite fille Oumama. Un savant musulman, Al-Fakihani, affirme en commentant ce geste :

" C'est comme si la secrète intention du Prophète(BSDL), en portant Oumama, était de briser l'habitude qu'avaient les Arabes de détester les filles "

La prière étant l'acte le plus noble du croyant, et aussi le plus pur, comment mieux faire comprendre en effet aux Arabes la haute place que désormais leurs enfants devaient occuper dans leurs cœurs, que par ce geste symbolique ?

Abu Huraira rapporte que le Prophète(BSDL) embrassa son petit-fils Al-Hasan alors qu'il y avait chez lui Al-Aqra' Ibn Habis. Al-Aqra dit alors : " J'ai dix enfants et jamais je n'en ai embrassé un ". L'Envoyé de Dieu(BSDL) le regarda alors et lui dit : " Qui ne fait pas miséricorde, il ne lui est pas fait miséricorde "(Al-Bukhari, Muslim). C'est ainsi que le Prophète(BSDL) recommandait aux croyants d'être doux et bons envers leurs enfants

Les parents ne doivent pas montrer leur préférences pour l'un de leurs enfants sur les autres. Ils doivent être équitables en tout point avec les garçons et les filles. Le Prophète(BSDL) a dit :

" Celui qui a une fille et qui ne l'enterre pas vive, qui ne l'insulte pas, et qui ne favorise pas son fils sur elle, Dieu le fera entrer au Paradis "(Ahmad Ibn Hanbal)

Garçons et filles ont droit au même amour. Cette équité, qui place chacun des enfants sur le même pied d'égalité dans le cadre familial, li faudra attendre dix siècles pour qu'elle se réalise en Occident. Jusqu'au XVIIe siècle en effet, on considérait qu'il était normal d'avantager un fils, généralement l'aîné :

" Le privilège de l'enfant avantagé par sa primogéniture ou par le choix de ses parents, se trouve à la base de la société familiale de la fin du Moyen Age au XVIIe siècle, mais au XVIIIe siècle exclu. En effet, dès la seconde moitié du XVIIe, les moralistes éducateurs contestent la légitimité de cette pratique, parce qu'elle nuit à l'équité, parce qu'elle répugne à un sentiment nouveau d'égalité du droit à l'affection familiale et aussi parce qu'elle s'accompagne d'un usage profane des bénéfices ecclésiastiques, et que ces moralistes sont aussi des réformateurs religieux. Un chapitre du traité de Varet "De l'éducation des enfants ", publié en 1666, est

consacré à l'égalité qu'il faut garder entre les enfants. "

" La femme en Islam "Hani Ramadan

La femme en tant qu'épouse

Le mariage est un contrat solide par lequel Dieu a lié l'homme et la femme. Chacun d'eux devient à partir de ce moment l'élément d'un couple ,après avoir été un individu à part.

Ainsi chacun des deux époux est numériquement un mais ,en réalité ,il n'est que l'élément d'un couple ,chacun d'eux représentant l'autre et partageant dans son propre cœur les douleurs et les espérances de l'autre.

Le Coran a bien décrit le degré de solidité de ce lien entre les deux époux dans le verset :

" Elles sont pour vous un vêtement et vous l'êtes pour elle " (2 : 187)

Cela évoque la fusion totale de deux êtres ,la couverture ,la protection et la beauté que chacun des deux assure à l'autre.

C'est pourquoi ,afin que cette fusion s'opère ,chacun des deux époux a des droits et devoirs l'un envers l'autre .Dieu les a signalé ainsi :

" Les femmes ont autant de droits que de devoirs vis-à-vis de leurs époux. Une certaine prééminence demeure acquise aux hommes " (2-La Vache-228)

Ce verset a fixé à chaque conjoint ses droits propres ,mais il a reconnu des droits spéciaux à l'homme pour des conditions particulières.

Droits communs

Fidélité (1

Chacun des deux époux doit ,vis-à-vis de son conjoint ,une fidélité absolue.La vie conjugale est une société.La fidélité ,la sincérité ,la franchise et la loyauté sont de rigueur dans la vie publique et privée des deux époux.

2) Amour

Chacun garde pour l'autre la plus grande part d'amour et de tendresse qui dure toute la vie.Dieu ne dit-il pas :

" C'est un signe de Lui que d'avoir que d'avoir crée pour vous des épouses ,issues de vous-mêmes ,auprès desquelles vous vous délassiez.Il a suscité entre vous et elles affection et bonté " (30-Les Bysantins-21)

3) Confiance réciproque

Chacun des deux époux doit inspirer confiance à son conjoint ,hors de tout soupçon ,en sa franchise et en sa fidélité.Le Coran dit :

" Les Croyants sont frères !" (49-Les appartements-10)

Le Prophète(saw)dit

" Nul d'entre vous n'est vraiment croyant que s'il souhaite pour son frère ce qu'il souhaite pour lui-même " (B § M)

L'union conjugale ne fait que consolider et affermir la fraternité basée sur la foi.Chacun des deux époux considère l'autre comme une partie de lui - même

4) Civilité usuelle.

Les deux époux doivent observer les civilités usuelles telles que la sérénité de visage ,la douce parole ,la bienveillance et le respect.

Ce sont là les rapports prescrits par le Coran qui dit :

" Vivez avec elles en bon rapport " (4-les Femmes-19)

Et l'exhortation du Prophète (saw) qui dit :

" Recommandez-vous la bonté envers les femmes. La femme a été créée d'une côte. Or, c'est la partie la plus élevée de la côte et qui est la plus courbe. Si tu cherches à la redresser tu la briseras. Et si tu la laisses telle quelle, elle demeurera courbe.

Recommandez - vous donc la bienveillance envers les femmes. " (B.M.)

Ce sont là quelques exemples de bons rapports communs aux deux époux qu'ils se doivent réciproquement vu l'engagement solennel auquel le Coran fait allusion en disant :

" Comment oseriez - vous leur reprendre quoi que ce soit, quand les liens les plus intimes se sont noués entre vous et que des promesses des plus solennelles ont été échangées ? " (4-Les Femmes-21)

Le musulman se conduit de la sorte en signe de soumission à Dieu qui dit :

" N'oubliez pas d'être généreux dans vos relations "(2-La Vache-237)

Droits de l'épouse sur son mari

Le verset suivant résume ces droits en disant :

"Les femmes ont autant de droits que de devoirs dans le mariage, suivant une juste mesure"
(2-La Vache -228)

Le Prophète (saw) dit :

"Vous avez des droits sur vos femmes et elles en ont de même sur vous."(Tirmidi)

1) Le musulman est tenu de vivre convenablement avec sa femme, selon la prescription de Dieu qui dit:

"Vivez avec vos femmes en bon rapports" (4-Les Femmes-19)

Le musulman doit nourrir et vêtir sa femme comme il le fait pour lui-même .Si elle se montre inflexible ,il la ramène par les moyens de Dieu lui a permis d'employer ,c'est-à-dire il l'exhorte sans insulte ni avilissement .Il se sépare d'elle au coucher .Si ,malgré cela elle se montre intraitable ,il la corrige sans brutalité :ni faire couler de sang ,ni la priver de l'usage d'un membre ou d'un sens ,tout en épargnant le visage .Voici ce que prescrit le Coran :

" Celles dont vous craignez l'inconduite vous pourrez les éloigner de votre couche ,les corriger même si besoin est .Si elles se sont soumises ,vous ne tenterez plus rien contre elles. "(4-Les Femmes-34)

Un homme demanda au Prophète (saw) :

" - Quels droits a la femme de l'un de nous sur son mari ?

- Il doit la nourrir quand il se nourrit ,dit-il, l'habiller quand il s'habille ,éviter le visage quand il la corrige .Il ne doit ni l'avilir ni la mettre en quarantaine que chez elle. " (Abou Dawoud)

2) Il doit l'instruire de l'essentiel de sa religion ,si elle l'ignorait ,ou lui permettre d'assister aux cercles d'instruction (tenus dans les mosquées).Son besoin de consolider sa foi et de purifier son âme ,n'est pas moindre que la nourriture qu'il lui fournit.Dieu ne dit-il pas :

"Croyants ,préservez-vous ainsi que les vôtres du feu !" (66-L'Interdiction-6)

L'épouse est un membre de la famille.On ne la préserve du feu que par la foi et les bonnes oeuvres que l'on peut obtenir par le savoir.

Le Prophète (saw) dit également :

"Recommandez - vous la bonté envers les femmes.La femme a été créée d'une côte.Or c'est la partie la plus élevée de la côte qui est la plus courbe.Si tu cherches à la redresser tu la briseras.Et si tu la laisses telle quelle ,elle demeurera courbe.Recommandez-vous donc la bienveillance envers les femmes."(Boukhari et Mouslim)

Cette recommandation implique le devoir de montrer à la femme ce qui affermit sa foi.

3) Le mari doit requérir sa femme de suivre les enseignements de l'Islam et sa ligne de conduite .Il doit lui assurer chasteté et protection complètes ,la préserver de toute corruption morale ou religieuse.II est le responsable et le chargé de sa protection.Dieu le signale en ces termes:

"Aux hommes est reconnu un droit de regard sur les femmes"(4-Les Femmes-34)

Le Prophète (saw)dit aussi :

"L'homme est gouverneur dans sa famille.II lui sera demandé des comptes de ses responsabilités"(B § M)

4) Si le mari a plus d'une femme ,il se doit d'être juste entre elles.Une équité absolue doit être observée car Dieu a réprouvé toute injustice.II dit :

"Si vous craignez d'être partiaux ,que ce soit alors une seule épouse ou des esclaves." (4-Les Femmes-3)

5)II ne doit jamais trahir le secret de sa femme ,ni révéler ses défauts.II est son homme de confiance,il a charge de la protéger et de la défendre.Le Prophète (saw) dit

"L'homme le plus désavantagé ,le Jour de la Resurrection est celui qui ,après s'être voué à sa femme et que celle-ci a fait de même ,il se met à trahir son secret." (Muslim)

Parmi ces devoirs et ces droits ,on distingue une différence existante entre l'homme et la femme.Certains ou certaines la qualifieront comme injuste d'autant plus que nous vivons dans une société occidentale où désormais ,on ne sait plus qui est l'homme et qui est la femme.

Il est certain que par nature l'homme et la femme sont différents et que par conséquent ils ne peuvent pas être au même niveau sur tous les plans.

"Elles ont des droits équivalents à leurs devoirs ,conformément au bon usage.Les hommes ont

une prééminence sur elles." (Coran ,2;228)

"L'homme a plusieurs avantages sur la femme :sa force physique ,sa puissance de travail ,la faculté de prendre en outre des décisions mesurées.La femme au contraire est douée d'une sensibilité et d'une intuition fines ,qui correspond bien à sa fonction primordiale d'élever des enfants et de répondre aux premières urgences de la vie."Hani Ramadan"La femme en Islam"

Il faut donc prendre ces devoirs et ces droits ,non pas comme une soumission de la femme à l'homme mais comme une cohésion entre deux êtres humains permettant une vie harmonieuse ,solide ,offrant à des enfants une vie de famille stable

Ibn Umar rapporte ces propos du Prophète(saw):

"Chacun de vous est un berger et chacun de vous est responsable de son troupeau.L'imam est un berger et il est responsable de son troupeau.L'homme est un berger dans sa famille et il est responsable de son troupeau.La femme est une bergère dans la maison de son époux et elle est responsable de son troupeau.Le serviteur est un berger qui a charge des biens de son maître et il est responsable de son troupeau.Ainsi ,chacun d'entre vous est un berger et chacun est responsable de son troupeau."(Boukhari et Mouslim)

Par conséquent ,chacun a son rôle bien propre.A l'homme ,il est demandé de subvenir aux besoins de sa famille ,de travailler et de donner à ses proches le meilleur de lui-même.Le devoir de fidélité lui interdit toute espèce d'aventure extra-conjugale.

La femme ,en tant que gardienne du foyer ,sacrifie également une part de sa liberté ,en se consacrant à son époux et à ses enfants.Or ,c'est de ce sacrifice partagé des libertés individuelles que naît la confiance qui lie le couple.

Et ce rôle attribué à la femme ne l'empêche pas d'avoir des propriétés(biens)dont elle dispose comme elle veut ,d'établir des contrats ,de faire des échanges ,de s'engager dans le commerce.Dieu a dit:

"Aux hommes revient une part de ce qu'ils auront gagné ,et aux femmes revient une part de ce qu'elles auront gagné" (Coran,4;32)

L'épouse est pour son mari un bienfait que Dieu lui a gracieusement accordé.Elle est pour lui une source de bonheur et de sérénité et un moyen de satisfaire ses désirs.

La tenue vestimentaire

L 'Islam est une religion qui touche tout être humain qu'il soit d'origine différente ,de culture différente.Chaque musulmane a son propre parcours et son propre passé qui la rend spécifique.

Toutefois ,cette musulmane a un profil qui n'échappe à personne et qui est reconnue de tous en tant que telle ;tout simplement parce que l'Islam lui impose une tenue vestimentaire non pas pour la brimer mais pour lui apporter respect et dignité ,c'est-à-dire la pudeur.Il n'y a pas 36 discours sur la manière dont la femme doit s'habiller.Le Coran s'en tient à un seul et unique.Si les avis divergent à ce sujet ,ce ne sont que des opinions humaines qui ne tiennent pas compte de la parole divine et qui transforment les citations coraniques.Allah a été très clair à ce sujet et de part cette clarté aucune interprétation n'est possible.

Pour l'Islam ,le vêtement a deux buts :

- couvrir la nudité

- parer le corps

C'est pourquoi ,Dieu a rappelé aux humains en général ,ce que Sa sagesse leur a préparé comme vêtements et parures en disant :

"O fils d'Adam !Nous avons effectivement fait descendre sur vous des vêtements cachant vos parties intimes ainsi que des parures" (7:26)

Celui qui néglige l'un de ces deux éléments (le vêtement et la parure) a dévié de la voie de l'Islam pour tomber dans celle de Satan.Dieu exalté a dit:

"O fils d'Adam !Surtout que le Diable ne vous tente pas comme il a fait sortir vos père et mère du Paradis en leur retirant leurs vêtements pour leur dévoiler leurs parties intimes" (7:27)

Ainsi ,la musulmane allonge son habit jusqu'à couvrir ses talons ,se couvre la tête ,tire le voile sur le cou ,la gorge et la poitrine.Dieu le signale ainsi en ces termes :

"O Prophète ! Dis à tes épouses ,à tes filles et aux femmes des croyants ,de se couvrir de leurs voiles.C'est pour elles le meilleur moyen de se faire connaître et de ne pas être offensées.Dieu est vraiment Pardonneur et Miséricordieux"(33-Les Coalisés-59)

"Dis aussi aux croyantes qu'elles ne fassent pas étalage de leurs parures ,hormis celles qu'on ne peut tenir cachées.Qu'elles rabattent leurs voiles sur leurs poitrines et qu'elles veillent à ne pas étaler leurs ornements ,sauf devant leurs époux ,leurs pères .."(24-La Lumière-31)

L'Islam a interdit à la femme musulmane le port de tout vêtement moulant le corps ou laissant transparaître ce qu'il couvre.C'est par exemple ce qui définit les diverses parties du corps et particulièrement celles qui tentent les hommes tels que la poitrine ,la taille ,les fesses et autres.

Dans le recueil authentique de hadiths ,Abou Houraira a rapporté :

"Le Messager de Dieu a dit (saw):"Je ne vois toujours pas deux catégories de gens de l'enfer :des hommes ayant des fouets tels des queues de vaches avec lesquels ils frappent les autres (c'est une allusion aux gouvernants injustes et ennemis des peuples) et des femmes à la fois vêtues et dévêtues ,faciles à séduire et séduisant les hommes.Leurs coiffures sont comme les bosses courbées des grands chameaux.Ces femmes n'entreront pas au Paradis et n'en sentiront pas l'odeur.Or ,l'odeur du Paradis se sent à une distance de tant et tant d'années de marche" (rapporté par Muslim)

On dit à leur sujet qu'elles sont vêtues car elles portent des vêtements ,et qu'elles sont en même temps dévêtues car leurs vêtements ne remplissent pas leur fonction ,à savoir les couvrir ,à cause de leur finesse et de leur transparence.Ils dévoilent ainsi tout ce qu'ils couvrent .comme le font la plupart des tenues de femmes de notre temps

Ainsi ,le vêtement a une fonction bien particulière en Islam comme nous venons de le voir et .cela n'a aucun rapport avec une soi-disante soumission de la femme à l'homme